



Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, André Bellamy, maire de Dangers, Annie Renard, 3<sup>e</sup> adjointe au maire, et Rémy Morizeau, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

## « UN RAPPROCHEMENT NATUREL »

André Bellamy, maire de Dangers, a accueilli Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole, pour un tour d'horizon des projets de la commune.

La commune de Dangers est devenue membre de Chartres métropole en janvier 2012. Un rapprochement qui s'est fait naturellement, a rappelé André Bellamy, maire de la commune, qui a reçu Jean-Pierre Gorges le 10 février. « *Nous sommes heureux d'avoir intégré l'agglomération. C'était un processus logique : Dangers n'est situé qu'à une quinzaine de minutes de Chartres. Cette proximité est l'une des raisons qui nous vaut d'accueillir de nouveaux habitants.* » Pour preuve, le nouveau lotissement porté par C' Chartres Aménagement a vu tous ses lots se vendre très rapidement.

« *Et puis en termes d'aides financières apportées par Chartres métropole, de services mis à disposition et d'appuis techniques, c'est un avantage pour une petite commune comme la nôtre de faire partie de l'Agglo, complète le maire. Les familles du village apprécient par exemple de bénéficier d'une carte à 10 euros annuelle pour le transport de leurs enfants : avant, cela représentait pour eux une dépense de 200 à 300 euros par élève...* »

Près de 15 000 élèves et étudiants scolarisés dans l'agglomération profitent de cet abonnement mis en place depuis 2006. « *C'est l'occasion de rappeler que 85% du coût du transport est financé par les entreprises du territoire* », note Jean-Pierre Gorges.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

André Bellamy a présenté au président de Chartres métropole le projet de construction d'une salle polyvalente, qui bénéficiera notamment aux associations du village.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Chartres Aménagement, « filiale » de Chartres métropole. Pour financer cet équipement, Dangers sollicitera notamment l'appui financier de l'Agglomération via une demande de Fonds de concours, un dispositif facultatif que le président de Chartres métropole a mis en place pour aider les petites communes à investir pour le bien-être de leurs habitants. « *On est dans un système vertueux d'économie circulaire. Chartres Aménagement est une entreprise publique locale, c'est votre outil. Et quand Chartres métropole apporte 2,5 millions d'euros de Fonds de concours aux communes, sur un montant global de travaux et aménagements de 8 à 10 millions d'euros, c'est directement bénéfique pour l'économie locale, puisque ce sont les artisans et entreprises de notre territoire qui réalisent vos projets* », observe Jean-Pierre Gorges.